

Image not found or type unknown



Divorcer en france d'une française

Par **bobo**, le **30/09/2012** à **11:19**

Bonjour,
marié à une française depuis 4ans je vais ester ma femme en justice pour demander le divorce apres une longue separation quelle sera ma situation apres cela aurai-je un titre de sejour provisoire ? pourai-je vivre en concubinage avec une française ? quelle est la durée d'un divorce en france. merci

Par **amajuris**, le **30/09/2012** à **13:13**

bjr,
la durée d'un divorce dépend du type de divorce, cela peut être rapide (quelques mois) si vous êtes d'accord sur les conditions du divorce à plusieurs années si vous n'êtes pas d'accord. tant que vous n'êtes pas divorcés les obligations du mariage demeurent.
cdt

Par **Nicole29**, le **01/10/2012** à **14:07**

Mais si vous divorcer, je ne sais pas si vous obtiendrez toujours votre CST vie privée familiale, car la carte dépend aussi de votre femme (sauf bien sûr si la cause du divorce provient d'elle: tromperie, violente... mais il faudra le prouver).